

Organisation

Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes (CSC)

Titre et description de la ressource (thématique sur le soutien aux groupes sous-représentés)

Alignement avec le CLAO

Présenter une demande d'admission dans les collèges publics de l'Ontario — Partie 1

Ce document est le premier d'une série de trois ressources qui renferment de l'information sur le processus de demande d'admission dans les collèges publics de l'Ontario. Il s'adresse aux personnes immigrantes et aux groupes de personnes susceptibles d'être sous-représentées dans les établissements d'études postsecondaires en Ontario. Les personnes apprenantes au Canada peuvent aussi bien y trouver de l'information utile. La partie 1 porte sur les conditions d'admission, les attestations d'études et les relevés de notes. Veuillez noter que l'information est à jour au début de l'année 2024.

Compétences	Groupe de tâches	Niveau
Compétence A — Rechercher et utiliser de l'information	A1. Lire des textes continus	3
Compétence B — Communiquer des idées et de l'information	B2. Rédiger des textes continus	2
Compétence E — Gérer l'apprentissage	s. o.	2

Voies de transition (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- | | |
|--|--|
| ☐ Emploi | ☒ Études postsecondaires |
| ☐ Formation en apprentissage | ☐ Autonomie |
| ☒ Études secondaires | |

Compétences pour réussir intégrées (cochez toutes les cases qui s'appliquent)

- | | |
|---|---|
| ☐ Adaptabilité | ☐ Créativité et innovation |
| ☐ Calcul | ☒ Lecture |
| ☐ Collaboration | ☒ Rédaction |
| ☒ Communication | ☒ Résolution de problèmes |
| ☐ Compétences numériques | |

Note : Les opinions exprimées à même ce document sont celles du Comité du secteur collégial pour le perfectionnement des adultes. Le gouvernement de l'Ontario et ses organismes ne sont aucunement liés par les recommandations contenues dans ce document.

Présenter une demande d'admission dans un collège public de l'Ontario — PARTIE 1

Introduction

Êtes-vous une personne immigrante qui envisage de s'inscrire à un programme d'études dans un collège public de l'Ontario ? Dans l'affirmative, cette ressource vous aidera à comprendre le processus d'inscription et d'admission ainsi que les documents dont vous avez besoin pour présenter une demande.



Ce document est le premier d'une série de trois ressources et couvre les sujets suivants :

1. la demande d'admission dans un collège public de l'Ontario en tant que personne immigrante ;
2. les conditions d'admission ;
3. les exigences scolaires ;
4. les attestations d'études ;
5. les relevés de notes.

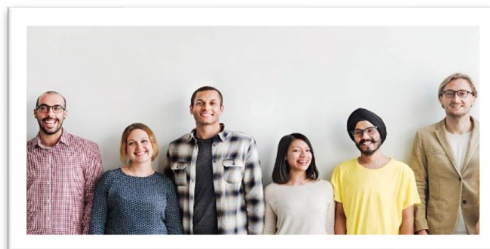
Commençons !

1. La demande d'admission dans un collège public de l'Ontario en tant que personne immigrante

Si vous êtes né ou née à l'étranger, mais que vous considérez le Canada comme votre résidence permanente, vous avez le statut d'une personne immigrante. Tous les programmes des 24 collèges de l'Ontario sont accessibles aux personnes immigrantes. Le processus de candidature est similaire à celui des personnes nées au Canada, mais il se peut que l'on vous demande de fournir une **preuve de réception*** lorsque vous effectuez une demande d'admission dans un collège. Vous aurez également besoin de fournir des documents justificatifs relatifs à vos études au Service de demande d'admission aux collèges de l'Ontario ([Collèges de l'Ontario](#)). Renseignez-vous auprès de l'établissement que vous souhaitez fréquenter sur les renseignements que vous pourriez avoir à fournir.

*Preuve de réception

Également connu sous le nom de **fiche d'établissement**, ce document permet de confirmer la date et le lieu de la première entrée d'une personne au Canada en qualité de résident permanent ou de résidente permanente. Vous pouvez obtenir une copie de votre fiche d'établissement à partir du site Web du gouvernement du Canada ou en cliquant ici : [Demande d'une vérification du statut \(VDS\) ou de remplacement d'un document d'immigration](#).



2. Les conditions d'admission

Qu'est-ce qu'on entend par « conditions d'admission ? »

Chaque programme d'études collégiales est assorti de conditions que les personnes apprenantes doivent remplir pour que leur candidature soit prise en considération. Il existe des exigences scolaires, comme le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, et généralement un ou plusieurs cours précis de niveau secondaire. Certains programmes comportent également des exigences **non scolaires**, comme un certificat de premiers soins, des vaccins, une vérification du casier judiciaire, etc. Vous trouverez plus de renseignements sur les exigences scolaires et non scolaires dans la partie 2 de cette ressource.

Le fait de remplir les conditions d'admission à un programme d'études collégiales ne garantit pas que votre candidature sera retenue. Certains programmes sont très concurrentiels, ce qui signifie qu'il y a beaucoup plus de candidatures que de places accessibles. Pour ces programmes, les candidatures sont souvent évaluées en fonction des notes obtenues aux cours requis pour l'admission. D'autres facteurs peuvent également être pris en compte pour déterminer l'admission aux programmes concurrentiels.

Les conditions d'admission (scolaires ou supplémentaires) ne doivent généralement pas être remplies au moment de la demande d'admission à un programme d'études collégiales. *Elles doivent être remplies avant le début du programme. Parfois, les personnes qui suivent des cours soumis à des conditions d'admission, comme l'anglais, le français, les mathématiques ou les sciences, peuvent être invitées à fournir une preuve d'inscription à ces cours si elles ne les ont pas terminés avant de présenter leur demande d'admission.

Toutes les conditions d'admission sont précisées pour chaque programme sur le site Web des collèges. Elles peuvent varier d'un établissement à l'autre pour un même programme. Il est donc important de vérifier les conditions d'admission de chaque collège qui vous intéresse.

Sur le site Web du programme de chaque collège, vous y trouverez les rubriques suivantes : **Conditions d'admission**, **Exigences d'admission** ou **Admissions**.

Voici des exemples de conditions d'admission figurant sur le site Web de deux collèges :

The screenshot shows the 'CONDITIONS D'ADMISSION' page on the website of La Cité de la santé. The navigation bar at the top includes 'FORMATIONS', 'FUTURS ÉTUDIANTS', 'AIDE FINANCIÈRE', 'ADMISSION' (highlighted), 'SERVICES', and 'INFO-NEGOCIATION'. The main heading is 'CONDITIONS D'ADMISSION'. Below it, a breadcrumb trail reads 'LA CITÉ > ADMISSION > CONDITIONS D'ADMISSION'. On the left, there are four green buttons: 'Admission et registraire', 'Faire une demande d'admission au Collège', 'La Cité en 6 étapes pour les étudiant.e.s internationaux', and 'Ressources pour futurs étudiants'. On the right, there is a link: '[Vous n'êtes pas citoyen canadien ? Cliquez ici pour les détails d'admission]'. Below this is the section 'CRITÈRES D'ADMISSION' with two bullet points: 'Détenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) ou l'équivalent.' and 'Être âgé de 19 ans ou plus, si vous ne détenez pas un diplôme d'études secondaires. L'admissibilité du candidat adulte est déterminée au moyen de tests d'aptitudes scolaires.' A note at the bottom states: 'Nota. La plupart des programmes d'études ont des conditions d'admission particulières. Il est donc essentiel de consulter les fiches de renseignements sur les programmes afin de connaître les conditions qui s'appliquent au programme choisi.'

<https://collegeboreal.ca/etudiants-diplomes/processus-dadmission-et-dinscription/>

The screenshot shows the 'EXIGENCES D'ADMISSION' page on the website of Collège Boréal. The navigation bar at the top includes 'English', 'Ressources humaines et carrières', 'Formation continue | Formation en entreprise', and 'Admission' (highlighted). Below the navigation bar, there are several tabs: 'Programmes et cours', 'Futurs étudiants', 'Étudiants actuels et diplômés' (highlighted), 'Vie collégiale', 'Services', and 'À propos'. The main heading is 'EXIGENCES D'ADMISSION'. Below it, the text reads: 'Tous les programmes d'études du Collège Boréal ont des exigences d'admission particulières. Il faut lire la description de chaque programme pour obtenir de plus amples détails.' Below this, there is a section titled 'Diplôme d'études secondaires de l'Ontario' with two columns of text. The left column states: 'L'exigence minimale d'admission à un programme d'études postsecondaire est un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou l'équivalent. Une candidate ou un candidat de 19 ans ou plus qui ne possède pas le DESO ou l'équivalent peut être admis(e) à titre d'étudiant(e) adulte s'il ou elle satisfait à l'ensemble des critères d'admission propre au programme visé.' The right column states: 'L'équivalent du DESO au Québec et au Nouveau-Brunswick est le Diplôme d'études secondaires (DES). Cliquez ici pour consulter le tableau des équivalences des cours entre l'Ontario et le Québec, le Nouveau-Brunswick ou autres provinces.'

https://www.collegelacite.ca/conditions_admission#:~:text=Crit%C3%A8res%20d'admission,de%20tests%20d'aptitudes%20scolaires.

Questionnaire rapide 1

Déterminez si chaque énoncé ci-dessous est vrai ou faux. Inscrivez la lettre V ou F dans l'espace situé à gauche de chaque énoncé.

	1. Tous les programmes d'études collégiales comportent des conditions d'admission.
	2. La plupart des conditions d'admission doivent être remplies avant le début du programme.

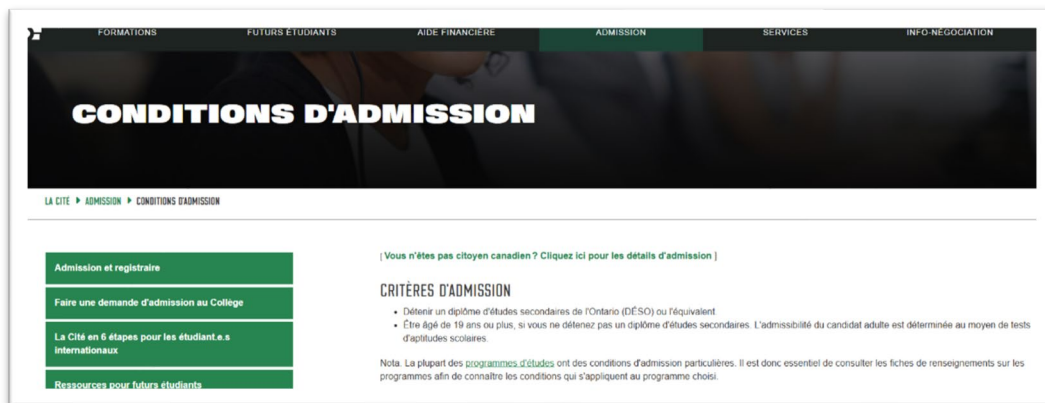
3. Encerclez la bonne réponse. En règle générale, il est possible de consulter les conditions requises pour chaque programme d'études sur le site Web du collège, sous les rubriques suivantes :

- A. Exigences du collège, Exigences du programme ou Admissions ;
- B. Conditions d'admission, Exigences d'admission ou Admissions ;
- C. Conditions d'admission, Exigences scolaires ou Exigences du programme.

3. Les exigences scolaires

Les **exigences scolaires** correspondent généralement à des cours qui ont été suivis au niveau secondaire (ou l'équivalent). Ces cours peuvent être suivis dans une école secondaire située en Ontario ou à l'extérieur de la province pour les élèves de la maternelle à la 12^e année. Pour les personnes apprenantes d'âge adulte, les cours de niveau secondaire peuvent être suivis dans la plupart des centres de formation pour adultes des conseils scolaires ou dans le cadre du programme Accès Carrières Études de l'un des collèges de l'Ontario. Le Centre d'études indépendantes (www.ilc.org) propose également des cours crédités de niveau secondaire aux adultes admissibles de l'Ontario. En outre, il existe des écoles secondaires privées en ligne qui proposent des cours aux personnes apprenantes d'âge adulte.

Les exigences scolaires sont énumérées de bien des manières sur les pages Web des programmes d'études collégiales. En voici un exemple.



<https://collegeboreal.ca/etudiants-diplomes/processus-dadmission-et-dinscription/>

Questionnaire rapide 2

1. Entourez la bonne réponse pour compléter l'énoncé ci-dessous.

Les cours requis pour satisfaire aux conditions d'admission aux programmes d'études peuvent être suivis :

- A. dans une école secondaire ;
 - B. dans un centre de formation pour adultes d'un conseil scolaire ;
 - C. dans un collège par l'entremise du programme Accès Carrières Études ;
 - D. dans le Centre d'études indépendantes ;
 - E. dans des écoles secondaires privées en ligne ;
 - F. toutes ces réponses sont bonnes.
-

4. Les attestations d'études

Nous recevons une **attestation** lorsque nous terminons un certain type de **formation** ou d'**études officielles**. À la fin d'un programme de formation ou d'études, une attestation est délivrée, dans laquelle figure le nom de la formation et de l'organisme ou de l'école où elle a été suivie.

Les attestations ci-après correspondent généralement aux diplômes délivrés par les collèges publics de l'Ontario :

- certificat ;
- diplôme ;
- diplôme d'études supérieures ;
- grade ;
- lettre de reconnaissance ;
- attestation d'études de microprogrammes.

Les attestations qui peuvent être utilisées pour présenter une demande d'admission à un collège public de l'Ontario sont les suivantes :

- le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ;
- le certificat du programme Accès Carrières Études (ACE) ;
- les cours individuels suivis dans le cadre d'un programme de mise à niveau des connaissances ou d'un programme ACE dans un collège ;
- le certificat du programme d'évaluation en éducation générale (PEG) (ne s'applique pas à tous les programmes d'études collégiales) ;
- les diplômes obtenus en dehors de l'Ontario dans la mesure où ils sont considérés comme équivalents aux conditions d'admission.

Les attestations d'études obtenues à l'étranger peuvent également être prises en compte pour satisfaire aux conditions d'admission aux études. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la partie 2 de cette ressource.

Plus d'information sur les diplômes approuvés par les services d'admission des collèges :

a) DESO — Diplôme d'études secondaires de l'Ontario

Certains collèges exigent le DESO parmi les conditions d'admission à un programme d'études. **Remarque** : Il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu le DESO pour s'inscrire à un programme d'études collégiales et y réussir. Pour postuler à la plupart des programmes, il suffit d'avoir suivi les cours obligatoires énumérés dans les conditions d'admission.

Le diplôme d'études secondaires de l'Ontario est délivré dans la province lorsque 30 cours de niveau secondaire ont été suivis et que 30 crédits ont été obtenus. Les cours doivent être suivis dans un établissement agréé par le ministère de l'Éducation. Il peut arriver qu'une personne obtienne un DESO, mais qu'il lui manque des cours particuliers pour satisfaire aux conditions d'admission si elle n'a pas suivi ces cours durant ses études secondaires.

b) Cours et certificat du programme Accès Carrières Études (ACE)

Le certificat du programme ACE est un certificat de niveau non postsecondaire équivalent à la 12^e année, délivré par les collèges publics de l'Ontario. Les cours du programme ACE répondent aux exigences d'admission aux programmes de certificat et de diplôme des collèges. Le certificat du programme ACE est également reconnu comme l'équivalent de la 12^e année pour s'inscrire à un programme d'apprentissage en Ontario. Un nombre croissant d'employeurs et d'employeuses reconnaissent le certificat du programme ACE à des fins d'embauche et d'avancement.

Pour obtenir le certificat du programme ACE, vous devez suivre les cours suivants :

- un cours de communication du programme ACE (en anglais ou en français) ;
- un cours de mathématiques du programme ACE ;
- deux autres cours au choix parmi les cours ACE approuvés.

Les cours du programme ACE sont offerts dans le cadre des programmes de mise à niveau des connaissances dans tous les collèges publics de l'Ontario. Les cours du programme ACE sont gratuits pour les personnes admissibles résidant en Ontario et peuvent être utilisés pour satisfaire aux conditions d'admission aux programmes de certificat et de diplôme des collèges. Dans la plupart des cas, les personnes apprenantes d'âge adulte n'ont pas besoin de remplir toutes les conditions requises pour obtenir un certificat du programme ACE, comme indiqué ci-dessus. Elles peuvent se contenter de suivre les cours individuels nécessaires pour satisfaire aux conditions d'admission à un programme d'études collégiales.

Les cours du programme ACE sont équivalents aux cours de préparation aux études collégiales de la 11^e ou de la 12^e année du secondaire et comprennent des cours de communication (anglais ou français), de mathématiques, de biologie, de chimie et de physique. Pour en savoir plus sur le programme ACE et les cours, recherchez « programme ACE » ou « mise à niveau des connaissances » sur le site Web de votre collège local.

Questionnaire rapide 3

Vrai ou faux ? Inscrivez la lettre V ou F dans l'espace situé à gauche de chaque énoncé.

	1. Il faut être titulaire d'un DESO pour postuler et se faire accepter dans un programme d'études collégiales.
	2. Pour obtenir un certificat du programme ACE, il faut suivre un total de quatre cours.
	3. Les cours du programme ACE sont offerts par n'importe quelle école secondaire de l'Ontario.

Réflexion :

Quelles sont les attestations d'études que vous possédez pour le programme d'études auquel vous envisagez de vous inscrire ? Quels sont les diplômes ou les cours qui pourraient vous manquer ?

5. Les relevés de notes

Un relevé de notes est un dossier détaillé de votre parcours scolaire dans les établissements que vous avez fréquentés, en Ontario ou ailleurs. Le relevé de notes contient la liste des cours et des notes finales que vous avez obtenues dans les cours que vous avez suivis à l'école ou à l'établissement en question. Il indique également le nom de l'école, les dates auxquelles les cours ont été suivis et, le cas échéant, l'attestation d'études que vous avez reçue, comme un diplôme d'études secondaires, un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, etc. Le relevé de notes est généralement imprimé sur du papier officiel et peut contenir les signatures des responsables de l'établissement.

Pour que le relevé de notes soit **valable** dans le cadre d'une demande d'admission à un collège, il doit être envoyé par l'établissement où les cours ont été suivis **directement** au collège auquel vous vous adressez. Lorsque vous présentez une demande d'admission à un programme d'études collégiales, vous pouvez demander que votre relevé de notes soit envoyé au collège par vous-même ou par l'entremise de votre compte de demande d'admission en ligne sur le site Web <https://www.ontariocolleges.ca/fr>.

Questionnaire rapide 4

Encerclez la réponse la plus appropriée.

1. Votre relevé de notes contient :

- A. les cours que vous avez terminés, vos notes, votre date de naissance et votre adresse ;
- B. votre date de naissance, le nom de l'établissement, les cours que vous avez terminés et vos notes ;
- C. les cours que vous avez terminés, les dates auxquelles vous les avez terminés, vos notes et le nom de l'établissement ;
- D. les cours que vous avez terminés, les dates auxquelles vous les avez terminés, vos notes et le nom de tous les établissements que vous avez fréquentés.

Déterminez si chaque énoncé ci-dessous est vrai ou faux. Inscrivez V ou F dans l'espace situé à gauche de chaque énoncé.

	1. Une photocopie du relevé de notes est valable et sera acceptée.
	2. Vous pouvez déposer personnellement une copie de votre relevé de notes au collège que vous envisagez de fréquenter.
	3. Vous pouvez demander que votre relevé de notes soit envoyé au collège par vous-même ou par l'entremise de votre compte de demande d'admission en ligne sur le site Web https://www.ontariocolleges.ca/fr .

Sommaire



Maintenant que vous avez terminé ce module, vous devriez avoir une meilleure connaissance de certaines des conditions d'admission requises pour vous inscrire dans un programme d'études collégiales. Comme nous l'avons mentionné, renseignez-vous directement auprès du collège de votre choix pour obtenir des réponses à toutes vos questions. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos études !

Corrigé

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions de la section « Réflexion. »

Questionnaire rapide 1

1. V
2. F
3. B

Questionnaire rapide 2

1. F

Questionnaire rapide 3

1. F
2. V
3. F

Questionnaire rapide 4

1. C
2. F
3. F
4. V